



Association Saint Vérédème  
Culture et Patrimoine

## Formulaire de contact pour demander à exposer à la chapelle St Vérédème de Pujaut (30)

Possibilité d'exposer à plusieurs : maximum 3 exposants

Chaque candidature sera étudiée par la commission  
expositions de l'association avant validation

Demande formulée par

.....  
.....

Adresse .....

Tél : ..... mail..... @.....

Discipline pratiquée .....

Site internet ou réseau social .....

n° siret (si existant) .....

### Conditions de mise en œuvre

Période souhaitée (mois, année) .....

Les expositions se font sur deux ou trois jours/ semaine du vendredi au dimanche avec la  
possibilité de faire sur 2 week-ends consécutifs

### Assurance et gardiennage

Les permanences de l'exposition devront être assurées par le ou les exposants.

Assurance (fournir un certificat de responsabilité civile)

### Installation de l'exposition

Pour installer ses œuvres, l'exposant se coordonnera avec un membre du bureau  
pour lui ouvrir le lieu d'exposition.

Il pourra utiliser les cimaises et le matériel disponible.

## Communication

- L'association réalisera la maquette de l'affiche avec le visuel fourni par l'exposant et s'engage à imprimer 20 affiches A3 et à en répartir une partie dans des lieux privilégiés de Pujaut et ses environs.
- La maquette numérique de l'affiche et, si besoin, celle d'un carton d'invitation au vernissage, sera également fournie pour une utilisation selon le besoin des exposants (réseaux, impressions papier)
- L'annonce de la manifestation sera diffusée par l'association sur les réseaux locaux : Intra-Muros / Groupe Whatsapp « I love Pujaut » / Le portail des arts visuels « Avignon arts contemporains »
- Moyennant un forfait de 70€ l'association peut fournir en impression papier un pack communication comprenant 30 affiches au format A4 et 200 flyers au format A5

## Vernissage

Le buffet du vernissage est à la charge des exposants

Possibilité d'organiser une animation à l'occasion d'un vernissage (à la charge de l'exposant)

musique     lecture     autre (préciser)

## Vente des œuvres

Les exposants peuvent vendre leurs œuvres à la condition de fournir au début de l'exposition une liste affichant les prix.

Pour toute œuvre vendue, l'association percevra 10% de son prix de vente.

Contact pour tout renseignement : [associationstveredeme30131@gmail.com](mailto:associationstveredeme30131@gmail.com)

Fait à ..... le.....

Signature

(faire apparaître la mention « lu et approuvé »)

**Document à renvoyer par mail à : [associationstveredeme30131@gmail.com](mailto:associationstveredeme30131@gmail.com)  
accompagné de 5 photos d'œuvres récentes**